

fauts peu compatibles avec la vie commune. Ces défauts seraient un esprit boudeur, séculier, singulier, moqueur, critique et, enfin, un esprit de coterie, d'intrigue et de cabale.

CHAPITRE II

RAPPORT DES POSTULANTES ET DES NOVICES AVEC LA MÈRE SUPÉRIEURE ET AVEC LA MAÎTRESSE DU NOVICIAT.

Les Postulantes et les Novices ne dépendront que de la Mère Supérieure et de la Maîtresse du Noviciat. Tout rapport familial avec les sœurs de communauté leur est défendu. Elles vivront séparées des Sœurs de Communauté, même pour le travail commun, autant que possible, et ne parleront avec elles qu'avec permission.

Elles se montreront ingénues, simples et sincères avec la Mère Supérieure